



## Prime de depart a la retraite

Par **DUPONT WILLIAM**, le **01/11/2017 à 18:11**

je voudrai savoir si j ai droit a une prime de depart a la retraite,ayant travaille dans le batiment de 1974a1988 et ayant cotise a la cnro? depart a la retraite en juillet2019.

Par **P.M.**, le **01/11/2017 à 18:47**

Bonjour tout d'abord,

L'indemnité de départ à la retraite devrait être versée par l'employeur actuel et peut dépendre de la Convention Collective applicable si elle est plus favorable que celle prévue à [ces dispositions du Code du Travail \(art. D1237-1 à 2-1\)](#) qui peuvent changer entre temps...

Votre activité dans le bâtiment pendant moins de 20 ans ne vous donne pas droit à ma connaissance à une indemnité, mais ceci demanderait confirmation par l'organisme PRO-BTP et/ou CNRO...